



ÉDITION HIVER 2014

NOUVELLE ANNÉE, NOUVEAU CONSEIL, NOUVEAUX COMITÉS

Un nouveau conseil a été élu le 3 novembre dernier. Il est composé du maire : Jean-Pierre Adam et des conseillers: Nycole Brodeur, Cécile Messier, Réjean Beaudette, Marc-Gilles Bigué, Robert Dezainde et Robert Paquette.

Le nouveau conseil a choisi de mettre l'accent sur la consultation de la population sur des sujets variés. Dans cette perspective, le conseil annonce la formation de comités orientés sur les préoccupations qui suivent. Le Comité consultatif d'urbanisme, lui, est toujours en fonction avec quelques nominations nouvelles. Il reste donc les comités suivants à compléter et à lancer :

- environnement (CCE) ;
- sports et loisirs (CCSL) ;
- développement économique et touristique (CCDÉT) ;
- culture (CCC) ;
- travaux publics (CCTP).

Si vous avez un intérêt particulier pour une ou plusieurs des préoccupations de ces comités et que vous souhaitez y participer, veuillez soumettre votre candidature à un ou plusieurs de ces comités en transmettant un C.V. ou une lettre explicative. Contactez Brigitte Boisvert par téléphone au (819) 843-3111, poste 23, ou par Internet à boisvert@canton.orford.qc.ca

AU MAIRE SUPPLÉANT SUCCÈDE UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE

Le conseil a décidé de nommer des conseillers et des conseillères à tour de rôle au poste de maire suppléant pour 4 mois consécutifs. M. Marc-Gilles Bigué, nommé le 12 novembre dernier, a cédé sa place à Mme Cécile Messier le 3 mars dernier. Mme Cécile Messier est donc appelée à remplacer le maire, M. Jean-Pierre Adam, dans ses fonctions, lorsque requis, jusqu'au 7 juillet 2014.

PAPIER OU PAS? OU ENCORE, LES DEUX?

Le conseil a l'intention de poursuivre la production du bulletin municipal afin de mieux informer la population en y augmentant la fréquence, la qualité et la diversité. Nous demandons aux contribuables internautes de bien s'inscrire afin d'en recevoir la version électronique, ainsi que les communiqués municipaux dont ceux traitant spécifiquement des urgences. Pour s'inscrire au répertoire électronique, aller à canton.orford.qc.ca, à l'onglet «Formulaires de demandes», onglet «Inscrivez-vous».

Préférez-vous recevoir la version papier par la poste ou la version électronique par Internet? Ou peut-être les deux? Veuillez nous le laisser savoir, soit par Internet à info@canton.orford.qc.ca, soit en remplissant le coupon ci-dessous et l'adresser à l'attention de Brigitte Boisvert, municipalité du Canton d'Orford, 2530, chemin du Parc, Orford (QC) J1X 8R8, ou encore en appelant au (819) 843-3111. Sachez que le bulletin est publié avec papier recyclé (à 80 %) et encre appropriée en conformité avec les normes environnementales.

NOM ET PRÉNOM

ADRESSE POSTALE

COMMENTAIRES

SVP COCHEZ

imprimée

électronique



Séances ordinaires :

- le 8 avril, 19h
- le 5 mai, 19h

Collecte des encombrants :

- le 26 mai

BUDGET 2014

Le 20 janvier, le conseil municipal a procédé à l'approbation du budget de la municipalité pour l'année 2014. Ce budget comporte des revenus et des dépenses au même montant de 8 247 321 \$. Trois faits saillants ont marqué cet exercice budgétaire :

- la hausse de plus de 150 000 \$ du budget de la sécurité publique à la suite d'une modification de la formule de partage des coûts de la Régie de police Memphrémagog entre les quatre municipalités membres ;
- la modification du remboursement de la TVQ aux municipalités par le gouvernement du Québec, qui prive le Canton d'Orford de plus de 99 000 \$;
- la décision prise par le conseil précédent de défrayer à même le budget courant les travaux de réfection du 13^e Rang plutôt que de procéder par règlement d'emprunt. Le montant ainsi porté au budget 2014 est de 1 150 000 \$.

Soucieux de ne pas augmenter indûment le fardeau fiscal des citoyens, le conseil a choisi de procéder à un contrôle serré des dépenses courantes pour 2014 et de ne retenir dans le plan d'investissement que les dépenses jugées prioritaires. Le budget adopté porte sur des dépenses de 1 607 550 \$ au plan d'investissement plutôt que la prévision de 2 285 500 \$ annoncée lors de l'adoption du budget 2013. En ce qui a trait au compte de taxes pour 2014, l'augmentation du compte de taxes pour une résidence moyenne (valeur de 286 633 \$) se chiffre comme suit :

- 16,69 \$ pour une résidence avec services d'aqueduc et d'égout ;
- 18 \$ pour une résidence avec service d'aqueduc seulement ;
- 8,50 \$ pour une résidence avec service d'égout seulement ; et
- 21,99 \$ pour une résidence sans service d'aqueduc et d'égout.

Le conseil a respecté son engagement de limiter la hausse de la taxe foncière générale au niveau de l'inflation, le montant passant de 0,41 \$ à 0,4129 \$ du 100 \$ d'évaluation. La hausse importante des coûts en sécurité publique fait passer la taxe foncière dédiée, elle, de 0,1072 \$ à 0,1225 \$ du 100 \$ d'évaluation.

PAYS SAGE SE SOUCIE DU PAYSAGE

Le conseil a adopté, à sa réunion du 13 janvier dernier, un avis de motion prévoyant la modification du règlement de zonage concernant les zones dites de paysage naturel d'intérêt supérieur. Les modifications proposées seront rendues publiques au cours des prochaines semaines et viseront à encadrer les projets d'aménagement et de construction à l'intérieur de ces zones où le paysage naturel doit prédominer. Gardons l'œil ouvert pour ces changements à venir.

UN MARIAGE EN VUE?

Avez-vous trouvé l'âme sœur? Rêvez-vous d'unir vos destinées dans le décor enchanteur d'Orford? Vous le pouvez! Le nouveau maire, M. Jean-Pierre Adam vient tout juste de compléter une formation de célébrant pour pouvoir célébrer les mariages et les unions civiles pour les citoyens d'Orford. Il suffit de contacter la greffière, Brigitte Boisvert au poste 23 à la mairie (819) 843-3111.



QUE FAIRE DE SES CENDRES?

Chaque année, des maisons sont détruites par le feu à la suite d'incendies causés par la négligence reliée aux cendres de foyer ou de poêle à bois. Ces cendres peuvent prendre jusqu'à 3 jours avant de s'éteindre. Il faut donc les recueillir avec soin, une pelle et une chaudière en métal. Aussi, ne jamais passer l'aspirateur sur des cendres tombées du foyer, il faut en disposer à l'extérieur, loin des bâtiments, dans un récipient en métal, avec couvercle. Par la suite, on peut les ajouter à ses plates-bandes printanières ou dans le bac brun des matières destinées au compostage. Cendrillon elle-même n'en ferait pas mieux!

BRISER LA GLACE

Pour rendre le perron, les marches, le trottoir plus sécuritaires en période de verglas et de glace, que faut-il employer? Le sel fera fondre la glace si le mercure oscille entre 0°C et -12°C, par contre, le sel ne sera pas le bienvenu dans vos plates-bandes et votre gazon à la fonte printanière. Il abimera vos végétaux. On peut faire un compromis moins dommageable pour l'environnement en se procurant un mélange de sable et sel qui agira, lui, par toutes les températures hivernales. Plus écologiques encore, le sable ou la pierre en granules, sans sel, ne feront pas fondre la glace, mais ils rendront celle-ci moins glissante et n'abimeront pas votre pelouse par la suite. Bonne promenade hivernale!

COMPOSTAGE : MOINS DE DÉCHETS, DE FRAIS ET DE TAXES À L'ENFOUISSEMENT!



Savez-vous que 38 % des émissions de méthane au Canada proviennent des décharges publiques? Et que les poubelles d'Orford contiennent environ 40 % de matière organique putrescible? En effet, nous n'en récupérons que 15 % ! Nous avons donc beaucoup de chemin à faire pour en améliorer la valorisation. Ainsi, la municipalité sollicite la participation de tous les citoyens à être plus vigilants dans le tri de leur matières.

Faites-vous votre part pour composter? Rien de plus simple, une fois votre récipient de cuisine organisé pour recueillir les restes de cuisine et de table. On peut vider le récipient collecteur dans le bac brun lorsqu'on se rend à son grand frère, le bac bleu, avec ses matières recyclables. On réduit alors doublement la masse de déchets à enfouir, réduisant le gaspillage, les gaz à effet de serre, et, par le fait même, la facture municipale pour l'enfouissement. En plus des frais toujours à la hausse, cette facture comporte une pénalité au poids, imposée par le ministère. Ce geste simple et écoresponsable, contribue par la suite, à réduire votre propre facture de collecte!

La collecte s'effectue de façon mécanisée à l'aide des bacs roulants qui doivent être placés en bordure de la rue pour 7h le jour de la collecte et enlevés le même jour. Le calendrier des collectes est disponible sur le site Web ou à la mairie d'Orford. Voici la répartition des matières résiduelles collectées (en tonnes) des 2 707 logements orferois en 2013 :

• enfouissement de «déchets»	1 350	(55 %) ;
• collecte de matières recyclables	725	(30 %) ;
• collecte de matières compostables	367	(15 %).

AVEZ-VOUS PERDU LE NUMÉRO? RETROUVEZ-LE ET AFFICHEZ-LE!

Durant les périodes de crise (verglas, pannes hydro-électriques, etc.) les aidants se rendent compte à quel point il est difficile de repérer certains numéros de portes (numéros «civiques») pour se retrouver. Surtout à Orford, qui jouit d'un important couvert forestier! Certains numéros sont défraîchis, illisibles, disparus ou apposés sur un support inadéquat (arbre, rocher, etc.) et d'autres sont carrément inexistantes. De plus, plusieurs numéros de portes ne sont pas illuminés la nuit, les rendant invisibles. Il est pourtant de l'intérêt de chacun de bien s'afficher pour les visiteurs et les livreurs. Plus sérieusement, pompiers, ambulanciers et policiers sont confondus devant cette négligence, surtout quand des secondes de retard peuvent signifier la perte d'êtres chers. Voyons-y!

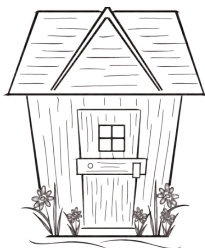
DAME NATURE COUPE LE COURANT

La municipalité du Canton d'Orford a été touchée de façon importante par le verglas survenu autour de Noël. Plusieurs résidences ont été privées d'électricité dont certaines, pendant plusieurs jours. Les pannes ont également privé d'eau plusieurs abonnés du réseau d'aqueduc puisque les puits ne peuvent fournir d'eau en pareil cas. Le conseil désire remercier les citoyens de leur compréhension et leur prudence durant ces événements. Heureusement, aucun incident mettant en péril la vie de quelqu'un n'a été rapporté à la municipalité par la Régie de police Memphrémagog.

Dans la foulée de ces pannes, le conseil a demandé une étude des méthodes pouvant permettre d'améliorer les communications en situation d'urgence et aussi les façons d'assurer le fonctionnement du réseau d'aqueduc en pareil cas. Ces informations seront communiquées aux citoyens concernés dans le cadre de la recherche de solutions à ces problèmes. Bien que de tels incidents ne soient pas chose courante, l'amélioration du fonctionnement de nos réseaux de services doit faire l'objet d'une attention constante. Notons que sur le site Internet de la municipalité, on peut relever des numéros de téléphone d'urgence sous l'onglet «En cas d'urgence» et des avis aux citoyens sous l'onglet «Info-urgence» canton.orford.qc.ca.

APPENTIS, CABANONS, GLORIETTES, REMISES, PAVILLONS, ETC.

Eh oui, il faut un permis pour construire une maison! C'est aussi le cas pour tous les bâtiments accessoires. Sachez que la construction sans permis peut rendre votre propriété non conforme à la réglementation municipale et, par conséquent, difficile à hypothéquer ou à vendre! Et sans l'obtention d'un permis en bonne et due forme lors d'une construction, on peut difficilement espérer obtenir une dérogation mineure pour rectifier la situation. Consultez donc notre inspecteur qui se fera un plaisir de vous informer des dimensions, des marges, des hauteurs, des matériaux et des emplacements permis, etc., tout en vous délivrant un permis en bonne et due forme. Au site de la municipalité canton.orford.qc.ca, cliquez «Demande de permis» et choisissez le document approprié. Contactez la municipalité aux services d'urbanisme, (819) 843-3111, poste 33.



TRAVAILLEUR AUTONOME? FAITES-VOUS CONNAÎTRE

Entrepreneur, travailleur autonome ou autres? Nous aimerions le savoir pour pouvoir élaborer un répertoire de service disponible dans la municipalité à l'intention des orferois, même si ces services n'ont pas pignon (commercial) sur rue. Rédaction, traduction, notariat, thérapie, coiffure, gardiennage, peu importe! Contactez-nous par Internet, à info@canton.orford.qc.ca ou par téléphone au (819) 843-3111.

L'AGAO, CONNAISSEZ-VOUS?

Depuis des années, des gens dynamiques ont soutenu l'Association des gens d'affaires d'Orford. Cet organisme travaille à créer une synergie entre gens d'affaires orferois, à faire connaître les services offerts par ses membres et à maintenir un milieu actif de services sur le territoire. Mme Vanessa Gendron, présidente actuelle de l'AGAO vous invite à communiquer avec elle pour vous inscrire et participer au dynamisme entrepreneurial de la municipalité d'Orford. On peut la rejoindre par téléphone au (819) 769-0222, ou encore par Internet à l'adresse suivante: vanessa.gendron@notarius.net.

GARER, PARQUER OU STATIONNER ... C'EST INTERDIT!



Sait-on que la municipalité a un règlement interdisant de stationner dans les rues entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} avril? Le règlement numéro 639 vise à garder les voies publiques libres d'entraves pour fins de déneigement. Et non... la date du 1^{er} avril n'est pas un canular : l'été prochain vous pourrez stationner sur rue en tout temps!

ÉCORÉNOV : QUAND ÉCONOMIES ET RÉNOVATIONS SE CONJUGENT!

Saviez-vous qu'il existe un crédit d'impôt remboursable pour la réalisation de travaux de rénovation résidentielle écoresponsable? Des travaux telles que la construction d'une nouvelle installation septique ou des modifications à l'isolation de la maison, par exemple. Ce crédit est destiné aux particuliers qui font exécuter des travaux de rénovation à l'égard de leur lieu principal de résidence ou de leur chalet, par un entrepreneur qualifié, en vertu d'une entente conclue avant le 1^{er} novembre 2014.

Ce crédit, d'un montant maximal de 10 000 \$ par habitation admissible, correspondra à 20 % de la partie des dépenses admissibles d'un particulier qui excédera 2 500 \$. Pour donner droit au crédit d'impôt, les travaux réalisés doivent avoir un impact positif sur le plan énergétique ou environnemental et les biens utilisés dans le cadre de ces travaux doivent répondre à des normes reconnues.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site de Revenu Québec à l'adresse suivante :

<http://www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/nouvelles-fiscales/2013/2013-10-17.aspx>

COLLECTE SPÉCIALE DE BRANCHES

- | | |
|---|--|
| A: Village Orford/Montagnac
14 au 17 avril 2014 | C: Domaine Chéribourg
18 au 29 avril 2014 |
| B: Village de Cherry River
18 au 29 avril 2014 | D: Alfred-Desrochers/13e Rang
6 au 12 mai 2014 |
| | E: Lac Brompton
13 au 15 mai 2014 |
| | F: Chaîne-des-lacs/Lac Fraser
16 au 21 mai 2014 |
| | G: Lac Bowker section sud
22 au 26 mai 2014 |
| | H: Lacs des Français/Bowker nord
27 au 30 mai 2014 |

AH QUE LA NEIGE A NEIGÉ! MA VITRE EST UN JARDIN DE GIVRE!

Nelligan a dû écrire sa poésie bien au chaud, car l'état d'urgence ne lui aurait certainement pas inspiré ce poème si célèbre! À la suite de la tempête de verglas, le conseil demande aux contribuables orferois qui ont perdu des branches et des arbres verglacés, de bien vouloir les garder sur leur propre terrain jusqu'à ce que la municipalité mette en branle son programme de disposition des arbres et des branches au cours du printemps prochain.

Orford a déjà procédé, dans un premier temps, à l'abattage et au ramassage des arbres et des branches qui pouvaient nuire au bon fonctionnement de la circulation automobile et du drainage des fossés en bordure des routes. Quant au branchage accumulé sur les terrains privés, cette carte vous indique à quelle période le ramassage se fera. L'opération débutera le 14 avril 2014 et s'échelonne sur 7 semaines, un secteur à la fois, du lundi au vendredi. Il est important alors d'accumuler les branches à débarrasser en bordure de rue, le plus gros bout tourné vers la chaussée, et ce, à temps pour la date de passage des ouvriers, car ceux-ci ne passeront pas deux fois. Le branchage ainsi placé ne doit pourtant pas nuire au déneigement qui, lui, peut toujours s'étirer jusqu'en avril. Il n'y a aucune restriction, ni de quantité, ni de taille du bois, tant qu'il résulte de la tempête du verglas. Toutes les autres pièces de bois seront refusées.

Merci de votre collaboration.

